L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 15 SEPTEMBRE 1871. 45me Année—Vol. XLV.

DUPOUY & LIMET,
PROPRIETAIRES-EDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS,
VENDREDI MATIN, 15 SEPTEMBRE.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par Gabriel Lassemont, à sa salle d'encan, 59, rue de Chartres—un grand assortiment d'meubles, ustensiles divers articles de toilette et chapeaux.

Par Sidney Brown, au No 16 de la rue de Chartres—meubles, bonbons et Bricolaïna.

Par Hoffman, Merhé & Co., au No 32 de la rue Chartres, 175 lots rubans pour bonnets, cotonnes, [illegible] bandes dentelles rentlies, gants, etc., et 200 douzaines de boutons.

Par D. E. Morphy—sur la Levée, en face de la rue Poydras, 72 balles foin.

Foin ! Foin ! — Voyez l'annonce d'encan de M. D. E. Morphy.

☞ Bonnes bouteilles vin Portugaise, Cartes, etc., et faites faire vos robines au Fédéral Fréchette Office," 119 et 114, rue Perdido.

La Politique des Conservateurs en Louisiane.

Tandis que les adversaires de Grant, dans le parti républicain, s'occupent à jeter les bases d'une opposition sérieuse à l'chef actuel du pouvoir exécutif et à réunir dans une coalition tous les mécontentis et tous les ambitieux, la presse démocratique discute et dissèque de son côté, les noms de tous les candidats possibles de son parti. Quatorze mois nous séparent encore de l'élection présidentielle et cependant le débat est déjà ouvert sur la succession de Grant.

Quel intérêt cela pour la Louisiane ces débats prématurés ? Notre pauvre Etat a été tellement écrasé par l'oppression et la fraude qu'il ne compte pour ainsi dire plus dans l'Union. Entre Greeley et Grant ou tout autre candidat radical la différence ne serait pas grande pour lui. Ce n'est que par le triomphe d'un candidat démocrate qu'il pourrait espérer une amélioration dans sa situation, et peu importe que ce candidat soit pris dans la Pennsylvanie, l'Ohio ou le Missouri. Le chef de l'administration radicale entraînerait celle de M. Warmoth et de ses complices et serait le signal de la délivrance pour le peuple de la Louisiane.

Mais les péripéties de la lutte entre Grant et ses rivaux ont, néanmoins, quelque intérêt pour nous, en ce qu'elles peuvent avoir une influence décisive sur la conduite des deux fractions du parti radical en Louisiane.

Lorsque la convention nationale républicaine aura choisi son candidat à la présidence, il est évident que ce choix donnera la suprématie à celle de ces fractions dont le candidat préféré l'aura emporté. Si ce choix devait avoir lieu avant la réunion de la Législature, le parti conservateur ne pourrait plus profiter des dissensiments de ses adversaires pour obtenir le rappel des lois qui rendent impossible pour lui le moindre succès électoral. Mais la convention républicaine ne se réunira qu'après la législature et cette circonstance pourra être mise à profit pour obtenir l'amendement des lois exceptionnelles qui font de M. Warmoth l'arbitre absolu de nos destinées.

Le parti Dunn sait, en effet, qu'il ne lui suffira pas de compter plus d'électeurs que le parti Warmoth, si ce dernier reste investi du contrôle exécutif de l'enregistrement et des élections, et de l'influence excessive que lui donnent le droit de révocation et de nomination pour les emplois publics et le commandement absolu de la milice métropolitaine. Quel que soit le résultat réel des élections, si ce sont les créatures de M. Warmoth qui manipulent les bulletins et qui comptent les votes, on peut être certain que celui-ci ÉLIRA, comme l'ont dit les ex-lieutenants à Long Branch, tous les candidats de son bord avec la majorité qu'il lui conviendra de leur donner.

M. Dunn et ses amis savent cela et ils ont le pouvoir de remédier à cette situation monstrueuse. Ils n'ont pas, il est vrai, la majorité absolue dans les deux Chambres de la Législature, mais ils peuvent compter sur l'appoint des représentants et sénateurs démocrates pour le rappel de toutes les lois d'exception qui font de M. Warmoth un dictateur.

La politique des démocrates est donc de laisser agir le parti du lieutenant-gouverneur et, sans faire ni alliance ni coalition, d'appuyer, par leurs votes dans la législature, toutes les mesures qui tendront à replacer cet Etat sous le droit commun.

Lorsque cela sera fait, il sera temps de déterminer la politique qu'il conviendra de suivre en Louisiane en prévision des élections présidentielles et des élections locales qui devront avoir lieu en novembre 1872.

Telle est, selon nous, la conduite que doivent tenir les démocrates. C'est celle qui est suggérée dans une communication très sensée et très pratique qui nous est adressée par un contribuable et que nos lecteurs trouveront dans notre partie anglaise.

Les coups de vent de l'équinoxe.

Nous nous permettons de demander encore une fois aux administrateurs municipaux et des ponts et des ponts qui ont été prises pour prévenir une nouvelle inondation de la ville, dans le cas où les coups de vent de l'équinoxe feraient de nouveau refluer les eaux dans les deux canaux ! Plusieurs ingénieurs compétents ont conseillé d'établir dans des canaux des portes d'écluses à la hauteur du côteau de la Métairie de façon à pouvoir boucher instantanément ces deux ouvertures. Mais de travail ne devrait coûter que quarante à cinquante mille piastres—une bagatelle—et nos administrateurs ne veulent entendre parler que des projets grandioses qui permettent de remuer les millions à la pelle. Bref, on n'a rien fait. Nous demandons ainsi se propose de faire quelque chose !

LA CRÉVASSE DE BONNET CARRÉ.

En dépit des assertions officielles récemment faites, les travaux n'ont pas encore commencés pour la fermeture de la crevasse de Bonnet Carré. Attend-on les crues du mois d'octobre pour se mettre à l'ouvrage, ou bien y a-t-il encore quelque [illegible] dans les rouages administratifs ?

AVANIES LÉGALES. — Nous appelons l'attention du public sur l'annonce de M. A. de Lizardi, rue Carondelet No 25, qui fait des avances légales sur assignations de marchandises à ses amis du Nord et dans quelques unes des principales villes d'Europe.

MAISON E. DÉSHAMPS. — M. E. Déshamps, No 30 rue St Louis, a reçu de Bordeaux par les navires *Les Bons Fils*, la *Bordelais*, le *Berrer* et l'*Auvergnat*, un envoi considérable de vins rouges et blancs de différents crus, que seta croyons devoir signaler au public. Il a reçu également une consignation du célèbre bitter pyrénéen. Voir aux annonces.

☞ Si vous souffrez de l'ASTHME, le Baume Pectoral aux Navets Indiens, de Lapierre, vous soulagera. A vendre à la pharmacie Lapierre, 25 et 26 Champs Elysées, et dans les principales pharmacies de la ville.

HUILES, VIN DE FRANCE ET D'ESPAGNE. Nous appelons l'attention du commerce sur l'annonce de la maison Maignan & Laborde, qui vient de recevoir par le navire *Provence*, de Marseilles, un fort envoi d'huiles d'olive, de vins de Marseille et de vins de Porto et de Sherry.

VINS, EAUX-DE-VIE. — M. Aug. Conturié, rue Vieille-Levée, No 30, vient de recevoir et met en vente, à partir d'aujourd'hui, un vaste assortiment de vins rouges, vins blancs, de Bordeaux, de Champagne, de cognacs des années 1866, 68, et 69 ; absynthe ; cerises et autres fruits à l'eau-de-vie ; huile d'olive, etc.... Cette organisme tout entière vient des meilleurs crus et des premières maisons de France ; en sorte que nous pouvons en toute sûreté en recommander au public les différents articles.

LITHOGRAPHIE POUR BRODERIES. — C'est dans le magasin d'importation de Mlle Detze, rue Bourbon No 97, près de la rue du Canal, qu'on trouve la fameuse laine Zéphyr, qui sert pour les broderies sur canevas de tout genre, velours, drap, et pour les travaux de fantaisie dont les dames s'occupent.

— Un prospectus ouverte par le *Figaro*, au profit de Dudzéal, a été clos. Elle a produit 11,236 fr. 65 c.

Une souscription va être ouverte pour déterminer l'emploi des fonds selon le vœu des souscripteurs et d'abord avec M. Decorvet.

Les fonds, jusque-là, sont déposés au Comptoir d'escompte.

Souscription en faveur des victimes de l'incendie de la Pointe-à-Pitre.

Conformément à la convocation publiée dans nos colonnes, une réunion a eu lieu hier soir, dans les bureaux du Consulat de France, pour arrêter aux moyens de répondre à l'appel fait par le gouverneur de la Guadeloupe et en faveur des victimes de l'incendie de la Pointe-à-Pitre. M. Ch. T. Dugazon a été nommé président, et M. Léon Jouhert secrétaire. Sur la proposition de M. Dugazon il a été résolu d'organiser un comité chargé de recueillir des souscriptions à la Nouvelle-Orléans. Chacun des membres du comité sera porteur d'une liste et sera autorisé à solliciter des contributions.

On a pu lire dans nos colonnes les détails de l'affreuse conflagration qui a détruit la presque totalité de la Pointe-à-Pitre, nous n'avons donc pas besoin d'insister sur ce point, et nous comptons que les membres du comité trouveront parmi toutes les classes de la population un bienveillant et sympathique concours.

Voici la composition du comité :

Président—Edgar Larue,
1er Vice-Président—Chs T. Dugazon, Chs. Fauconnet, Chs. Cavaroc, F. Limet, Félix Larue, Jos. Girod, A. M. Holbrook.

Secrétaire—Turiaf Dapré,
Trésorier—Léon Joubert.

F. Laborde, Henry Peychaud, Magin Pujo, Jno. Gaines, Jules Tuyès, S. Cambas, T. Bailly Blanchard, E. Napias, Emile Carrière, Amédée Couturié, Oscar Barcier, J. H. Bartin, Aristide Delvaille, Dr J. Toustre, Jules Alféré, Thos. Golain, Thos. Layton, Jules Météyé.

MORT DE M. A. JACKSON WAGNER.—Nous avons le regret d'annoncer la mort d'un de nos anciens confrères, M. A. Jackson Wagner, auquel la presse de la Nouvelle-Orléans a dû de brillants essais. M. Wagner avait été en dernier lieu l'un des rédacteurs du *Crescent* et depuis un an on disait qu'il était employé aux gardes de la Quatrième Cour du District. Il était le dernier fils d'un vétéran de la presse louisianaise, Peter K. Wagner, qui avait été pendant longtemps le vigoureux champion de la démocratie dans cet Etat. M. Jackson Wagner avait un grand nombre d'amis, il n'était âgé que de 45 ans. Son enterrement aura lieu aujourd'hui à quatre heures de l'après-midi. Le convoi partira de la rue Erato No 129.

COMPAGNIE GÉNÉRALE TRANSATLANTIQUE.—MM. L. Grand & Cie, agents de cette compagnie, viennent d'être avisés que les prix du passage de première classe, à bord des steamers de la compagnie générale transatlantique, vinrent d'être réduits à $125 00. A partir du printemps prochain, la compagnie établira un service hebdomadaire entre New York et Brest et le Havre.

HUILES, VINS, CERISES.—Par les navires *Cadichonne*, et *Auguste-Gustave*, de Bordeaux, et par la barque *Perrenette*, de Marseille, MM. Blanchard & Girand, rue Vieille Levée, 62 et 64, ont reçu divers envois de vins rouges de Marseille et de Porto, de cerises à l'eau-de-vie, d'huiles, de sardines, etc., etc., qu'ils vendront aux plus bas prix du marché. Ces produits se recommandent par leur origine et par les noms des expéditeurs et des vendeurs.

— On lit dans le *National* :

" Les représentants formant la gauche républicaine, dans leur dernière séance, avaient décidé que des délégués seraient envoyés auprès de leurs collègues de l'Union républicaine pour insister auprès d'eux sur l'inopportunité qu'il y aurait à soulever la question de dissolution et leur donner connaissance de leurs intentions à cet égard.

" Cette démarche a eu lieu hier soir.

" Il y avait séance, à Paris, de l'Union républicaine, sous la présidence de M. Léon Gaïnes. Une quarantaine de députés seulement y assistaient.

" Des l'ouverture de la séance, le président a donné la parole à M. le général Billot et à M. Cherpin, délégués de la gauche républicaine.

" M. le général Billot, dans un discours très remarquable, et qui ne laissa pas de produire une vive impression, rendit compte du sujet de la mission des délégués.

" Aussitôt la discussion s'engagea.

" M. Louis Blanc, M. Naquet, M. Lelièvre, Laurent-Pichat, Schœlcher, Langlois, Scheurer-Kestner, Henri de Lacretelle, Perrolaz, Lockroy, Pelletier et Dréo présentèrent successivement, les uns pour, les autres contre les projets de prorogation ; car il ne faut pas croire que la gauche radicale dans son entier approuve les projets de dissolution de M. Gambetta ou de M. Pascal Duprat ; beaucoup de ses membres, parmi lesquels on note cette MM. Peyrat, Brisson, Laurent, Pichat, etc., leur sont tout à fait hostiles, et ils le montreront bien dans la vote qui aura lieu à la fin de la séance.

" En résumé, l'Union républicaine adhérait, par 14 voix contre 13, qu'une proposition de dissolution soit immédiate de l'Assemblée serait ajoutée comme amendement au projet Rivet, loi de prorogation.

" Voilà le projet, on en discutera.

" Mais nous croyons savoir qu'en raison des différences qui se sont manifestées dans la manière de voir des députés de la gauche, la plupart des membres de l'Union républicaine jugent qu'ils doivent se considérer comme conservant toute leur liberté d'action."

LA LOI SUR LES GARDES NATIONALES.—L'Assemblée a adopté par 505 voix contre 135 le projet de loi sur la suppression de la garde nationale. Les 135 députés de la majorité qui avaient voté contre Pasquier-Dupuy et Duchâtel hier l'ensemble du projet de loi : par contre, 135 députés de la gauche ont, par leur vote, protesté contre la dissolution des gardes nationales.

— On écrit de Strasbourg au *Journal des Débats* que 25,000 personnes ont quitté cette ville pour se fixer soit en France, soit en Suisse ou en Amérique. Si l'émigration se poursuit dans de pareilles proportions, le temps n'est pas éloigné où l'Alsace ne comptera plus d'Alsaciens.

Mais à mesure que les Alsaciens s'en vont, les Allemands prennent leur place, et le phénomène, bien qu'il ait un nom essentiellement pratique, ne doit nous alarmer qu'une chose : c'est qu'ils n'en aient jusqu'à présent. C'est ainsi, écrite notre confrère, qu'avec les Alsaciens disparaîtront de l'Alsace les derniers vestiges de la nationalité française, et que le pays le plus résistant à la domination prussienne sera promptement et facilement germanisé.

— On lit dans le *Siècle* :

" Une élection nouvelle pour l'Assemblée nationale doit avoir lieu incessamment à Paris. Le général de Chanzy, élu à la fois dans la Sarthe et dans l'Ille-et-Vilaine, ayant opté, le Sarthe, pour ce dernier département, la loi ordonne de pourvoir à son remplacement dans les quarante jours, par conséquent avant le 17 septembre."

CHRONIQUE LOCALE.

PREMIÈRE COUR DE DISTRICT.—L'affaire de J. H. Henry, ex-administrateur de la maison de refuge des garçons, pour crimes commises envers eux, devait être jugée aujourd'hui, mais l'absence de deux témoins pour l'Etat a fait ajourner cette affaire à lundi prochain.

David Stewart et André Mc Donald ont comparu devant la Cour sur l'accusation d'avoir coupé, altéré et brûlé une section d'une lettre faite pour protéger la ville de la Nouvelle-Orléans contre les débordements du lac. Le délit a été commis à l'occasion de la dernière inondation, sur les digues du Pontchartrain.

Cette démarche a eu lieu hier soir.

Il y avait séance, à Paris, de l'Union républicaine, sous la présidence de M. Léon Gaïnes. Une quarantaine de députés seulement y assistaient.

Des l'ouverture de la séance, le président a donné la parole à M. le général Billot et à M. Cherpin, délégués de la gauche républicaine.

M. le général Billot, dans un discours très remarquable, et qui ne laissa pas de produire une vive impression, rendit compte du sujet de la mission des délégués.

Aussitôt la discussion s'engagea.

M. Louis Blanc, M. Naquet, M. Lelièvre, Laurent-Pichat, Schœlcher, Langlois, Scheurer-Kestner, Henri de Lacretelle, Perrolaz, Lockroy, Pelletier et Dréo présentèrent successivement, les uns pour, les autres contre les projets de prorogation ; car il ne faut pas croire que la gauche radicale dans son entier approuve les projets de dissolution de M. Gambetta ou de M. Pascal Duprat ; beaucoup de ses membres, parmi lesquels on note cette MM. Peyrat, Brisson, Laurent, Pichat, etc., leur sont tout à fait hostiles, et ils le montreront bien dans la vote qui aura lieu à la fin de la séance.

En résumé, l'Union républicaine adhérait, par 14 voix contre 13, qu'une proposition de dissolution soit immédiate de l'Assemblée serait ajoutée comme amendement au projet Rivet, loi de prorogation.

" Voilà le projet, on en discutera.

" Mais nous croyons savoir qu'en raison des différences qui se sont manifestées dans la manière de voir des députés de la gauche, la plupart des membres de l'Union républicaine jugent qu'ils doivent se considérer comme conservant toute leur liberté d'action."

Mort par un chien.—Un petit garçon de 13 ans, nommé Gustave Gerard, a été mordu hier par un chien enragé au coin des rues Bienville et Dauphine. Le chien a été poursuivi et tué par la police. On a beaucoup d'espérance pour le petit garçon.

SCIENCE.—Charles P. Lamson, noté de Washington, vient ainsi hier dans une réunion au sous-sol des rues Palmyre et Dauphine, en se servant de lumières qu'il avait préalablement disposées dans une chambre voisine, dans laquelle il a fait apparaître, dans une glace placée à cet effet, toute la scène de son exile de Washington.

Dépêches de M. Thiers

Devant la commission chargée de rechercher les causes de l'insurrection de Paris.

Le récit de M. Thiers commence à la mission qu'il fut appelé à remplir auprès des puissances étrangères pour solliciter leur intervention en faveur de la France.

L'Angleterre était bienveillante et désireuse surtout de régler sa conduite sur celle de la Prusse.

En Russie, les sympathies en faveur de la France s'affirmaient hautement, bien-tôt, par des témoignages non équivoques, dans toutes les classes de la population. Le czar se déclara favorable à notre pays, mais il disait en même temps qu'il ne fonds pas la guerre. Il était évidemment lié à la Prusse. Comment ? c'est ce que nous ignorons encore. Au bout de quelques jours les choses et les visages changèrent, on prétendit être certain que les Prussiens étaient prêts à faire la paix à des conditions raisonnables et l'on pressa M. Thiers de partir pour Versailles. A quoi bon ? répondait celui-ci. J'ai tous les pouvoirs pour faire des traités, des emprunts, pour prendre des engagements et quelques-uns en vue de la continuation de la guerre ; je n'ai pas un pouvoir pour la paix.

Le roi d'Italie nous était absolument favorable. Il réunit un conseil de ministres et de généraux : " Vous avez trois cent mille hommes de bonnes troupes—disait M. Thiers,—dirigez-en cent mille sur Lyon. Couvertes par la Suisse et les Alpes, elles n'auront rien à craindre et produiront une diversion immense en notre faveur. Metz sera peut-être dégagé par suite de votre intervention." Le cabinet italien se refusa formellement à ce mouvement, auquel aurait facilement consenti le roi et les généraux.

Pour rentrer à Paris, M. Thiers dut passer par Versailles. Impossible, malgré ses répugnances, de faire autrement pour pouvoir entrer dans la ville assiégée.

C'est alors qu'il prononça, en présence de M. de Bismarck, la phrase si souvent citée : " Je vous parle pour vous dire que je ne puis vous parler." M. de Bismarck considérait comme impossible que M. Thiers restât à Versailles, le gouvernement de Paris à la pensée d'un armistice. " Ce n'est pas ses gens-là qui gouvernent, disait-il ; ils agissent sous la pression d'une population affolée."

Quatre officiers prussiens escortèrent M. Thiers jusqu'au point des avant-postes, où un bateau venait prendre les parlementaires pour leur faire traverser la Seine. Le trajet était difficile, dangereux. L'ardeur, l'acharnement étaient tels de part et d'autre qu'il était bien difficile de faire cesser le feu, même pour quelques instants. " Vous n'avez rien à craindre des miens, avait-dit M. de Bismarck ; ce quatre officiers seraient tués avant que vous eussiez le moindre danger ; ils ne seraient de ne pas devenir la victime des vôtres."

A cette époque, le gouvernement de Paris a la pensée d'un armistice. Le 19 septembre, M. Thiers repartit pour Orléans, où il pénétra au travers d'une véritable bataille. Dans tous ses rapports avec le gouvernement de la défense nationale, il n'a cessé de combattre les idées de guerre à outrance, de ramener les esprits des gouvernants à l'exact sentiment de la triste réalité.

Arrivant aux causes de l'insurrection du 18 mars, M. Thiers les voit dans un sentiment patriotique qu'on ne saurait blâmer, mais malheureusement dévoyé de sa voie, mêlé aux passions révolutionnaires les plus dangereuses.

La résolution des Prussiens d'entrer à Paris après la conclusion de la paix sur-excita outre mesure l'indignation des Parisiens ; ils déclarèrent qu'ils désertaient, que le gouvernement était trompé, que Paris serait pillé et détruit par les Prussiens.

M. Thiers s'efforça vainement de faire comprendre à ses concitoyens les dangers auxquels ils s'exposaient et exposaient la France en s'obstinant à agir dans la capitale. Le peuple exaspéré fera des barricades, disait-il. Vous en triompherez sans doute, ajoutait-il, mais il y aura des pertes, vous détruirez en partie la ville. A quoi cela vous servira-t-il ! Rien ne l'ébranla. Il prévoyait le 18 mars. Les généraux, les diplomates étrangers comprenaient ces raisons et redoutaient d'aller à Paris, mais le roi n'obéissait. L'Europe entière, disait-il, l'avait dédé. On le menaçait d'un sénatus, il voulait prouver qu'il n'avait pas peur d'une balle. Enfin on limita l'occupation, on décida qu'elle se bornerait au champ de Mars, aux Champs-Elysées. L'irritation de la population fut telle que les Prussiens, c'est dans l'idée d'arracher les canons à l'ennemi qu'elle les enlève et les conduisit dans l'intérieur de la ville.

Mais n'ignore quelles proportions prit bien vite cette affaire des canons. Le parti insurrectionnel s'exploite avec habileté l'internationale, dont il prétendit complètement le rôle de ne pas s'occuper de politique, mais qui se trouve mêlée à tous les événements révolutionnaires. Le parti insurrectionnel approuve les vomissures.

Le 22 mars, le comité central, qui s'était constitué le 18, pour assembler le peuple, convoquait les vomissures.

Le 26 mars, on allait qu'il y aurait des élections municipales. Le 28 mars, le comité central prenait les rênes du pouvoir.

Le 30